

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ANNEE 2021

Un modèle de délégation spécifique : le contrat de concession historique

Chaque commune est propriétaire des réseaux (et autres ouvrages) de distribution publique de gaz sur son territoire. Elle est responsable de la sécurité, de la qualité de la distribution, compétences que la collectivité délègue à son concessionnaire.

Depuis 2004, le marché de fourniture de gaz est ouvert à la concurrence.

Ce n'est qu'à partir de cette date que les collectivités non équipées choisissent leur distributeur par l'intermédiaire d'une procédure de mise en concurrence propre aux délégations de service public (DSP).

Pour les collectivités ayant déjà un réseau de distribution de gaz naturel, la **distribution** de gaz reste confiée au distributeur historique, GRDF, sous forme de concession.

GRDF est donc responsable de l'exploitation des réseaux, avec des tarifs d'acheminement péréqués sur le périmètre de sa zone de desserte exclusive, reposant sur un équilibre calculé au niveau national, des recettes et des dépenses liées à l'activité déléguée.

Les points essentiels de la concession en 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine du Grand Reims est compétente sur son territoire s'agissant des concessions de la distribution publique de gaz (Article L5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette compétence concerne le territoire de 39 communes gazières de la Communauté Urbaine. Le rapport est désormais réalisé sur ce périmètre.

Une délibération du conseil communautaire du 18 novembre 2021 a entériné le renouvellement de 4 contrats de distribution, par avenant sur le contrat communautaire. Ce contrat regroupe donc désormais le périmètre des communes suivantes : Bétheny, Chigny-les-Roses, Jonchery-sur-Vesle, Ludes, Mailly-Champagne, Rilly-la-Montagne, Reims, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims.

Le patrimoine de la concession

Le réseau de distribution de gaz naturel est constitué de :

- ✓ Postes de détente :
 - Fonction : abaisser la pression du gaz naturel à la pression de distribution (4 bars ou 25 mbars)
 - Nombre = 81 postes

- ✓ Canalisations de distribution :
 - Fonction : acheminement du gaz naturel depuis les postes de détente jusqu'aux branchements des clients.
 - Pression de fonctionnement : l'essentiel des canalisations est aujourd'hui en « moyenne pression », c'est-à-dire fonctionnant à une pression de service de 4 bars. Ces tuyaux sont de plus faible section et donc moins encombrants dans le sous-sol que ceux utilisés pour les réseaux « basse pression »
 - Matériaux et Longueur totale = 886 km en 2021 avec
 - Canalisations en polyéthylène : 627 km
 - Canalisations en acier : 249 km
 - Fonte ductile : 8,09 km
 - Autres matériaux = 0,56 km
- ✓ Branchements qui relient les canalisations aux habitations, immeubles, sites tertiaires ou industriels.

Sécuriser les ouvrages : un engagement de chaque instant

La qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

- ✓ Nombre d'appels de tiers
- ✓ Nombre d'incidents
- ✓ Nombre de dommages aux ouvrages

Afin d'assurer une sécurité optimale des installations et des clients, GRDF dispose d'un numéro d'appel unique d'**Urgence Sécurité Gaz** (n° Azur) qui reçoit les appels de toute personne signalant une odeur de gaz, un manque de gaz... Le centre analyse et qualifie l'appel du client et déclenche l'intervention si nécessaire.

En 2021, 2 361 appels ont été comptés sur la concession.

1 051 concernaient des interventions dites de sécurité (fuite ou odeur de gaz, incendie...) dont 23 ont nécessité le déclenchement d'une Procédure Gaz Renforcée.

GRDF a enfin pour mission de surveiller le réseau de gaz naturel avec le passage, dans les rues, d'un véhicule spécialement équipé, ou à pied. Ainsi 352 kms de réseaux ont été surveillés en 2021 sur la concession.

Les clients de la concession

En tant que concessionnaire, GRDF assure l'exploitation des réseaux de distribution et l'acheminement du gaz pour le compte de tous les fournisseurs.

Il réalise un certain nombre de prestations à la demande des fournisseurs, étant le seul habilité à intervenir sur le réseau :

- ✓ Changements de fournisseurs : 5 921
- ✓ Interventions pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement) : 412
- ✓ Mises en service : 10 150
- ✓ Mises hors service : 6 737

La rémunération de GRDF provient uniquement des tarifs d'acheminement et des prestations associées, soit :

- ✓ Nombre de clients : 71 902 → clients ayant utilisé le gaz en 2021
- ✓ Quantité acheminée : 2 302 GWh, soit une hausse brute de 13 %
- ✓ Recettes d'acheminement et prestations : 24 262 062 € soit une hausse de 9 %

Les missions de GRDF sont régulées par la CRE (Commission de régulation de l'Énergie) qui a chargé les distributeurs de développer et de faire la promotion de l'énergie gaz naturel et de ses nouveaux usages. Ainsi GRDF réalise la promotion des solutions innovantes et performantes, associant, par exemple, le gaz naturel aux énergies renouvelables.

De plus, GRDF a signé avec l'état un contrat de service public définissant l'ensemble des missions du distributeur. Parmi elles, un engagement est pris pour positionner GRDF comme un acteur incontournable de la transition énergétique auprès des territoires et de la filière en assurant la promotion des nouveaux usages du gaz et tout particulièrement le Biométhane et le BioGNV.

Eléments financiers de la concession

Dépenses d'investissement

En 2021, sur le périmètre des 39 communes, les investissements des biens concédés mis en service sont de 5 272 909 € répartis en deux grands thèmes :

Premier établissement (extension) : 1 565 615 €

Le renouvellement des ouvrages : 3 707 294 €

L'objectif de GRDF est de maintenir durablement un réseau performant afin d'en garantir la disponibilité, la fiabilité et la sécurité.

Valeur du patrimoine

- ✓ Valeur initiale nette financée par GRDF : 153 590 973 €
- ✓ Valeur nette réévaluée des biens concédés : 95 944 614 €

Recettes d'exploitation

En contrepartie de ses obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès de ses clients finaux, via les fournisseurs, une rétribution par le biais du tarif ATRD (Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution) défini par la CRE, sur la zone de desserte exclusive de GRDF. Les recettes sont proportionnelles à l'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs.

S'y ajoutent des recettes provenant des services proposés dans le catalogue des prestations du distributeur GRDF (principalement la participation des clients aux raccordements et travaux).

Les recettes d'acheminement de gaz s'élèvent à 22 868 404 €. Les recettes hors acheminement s'élèvent à 1 393 658 €, pour un total des recettes de 24 262 062 €.

Charges d'exploitation

En 2021, les différentes charges d'exploitation de la concession ainsi que celles liées aux investissements s'élèvent globalement à 21 054 134 €.

Dans le montant total des charges, on distingue des charges exposées régionalement (charges de maintenance, de relève ...) et des charges exposées au niveau national (charges de siège et activités centralisées comme les centres d'appels, le centre d'étude et de relève ...).

Résultat du compte exploitation

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession prise individuellement. Il s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie ; c'est le principe de la péréquation tarifaire.

De fait, l'équilibre économique n'est pas recherché concession par concession, mais à l'échelle nationale de toutes les concessions.

Redevances annuelles

Pour 2021, le montant cumulé de la redevance annuelle de concession R1 perçue par le Grand Reims s'élève à 142 705 €.

Le montant de la redevance versée par le concessionnaire gaz au titre de l'occupation permanente du domaine public et provisoire pour travaux s'élève à 47 826 €.